

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4760

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« concourir à la transition énergétique et climatique, en contribuant aux économies d'énergie, au développement des matériaux décarbonés, des énergies renouvelables et à l'indépendance énergétique de la nation, notamment par la valorisation optimale et durable »

les mots :

« valoriser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement vise à clarifier la rédaction proposée en s'assurant que la production énergétique demeure une activité de valorisation auxiliaire et annexe des exploitations agricoles.